

LA SEINE SUR VITRY



Exposition

DU 8 AU 21 MARS

À LA MAISON DES PROJETS

128, AV. PAUL-VAILLANT-COUTURIER

+ D'INFOS AU
01 46 81 92 87

SAMEDI 12 MARS

14H Balade urbaine
DÉPART SQUARE CHARLES FOURIER

16H30 Table ronde "La Seine
et ses débordements"
À LA MAISON DES PROJETS



vitry-sur-seine

UN PEU D'HISTOIRE...

Vitry et la Seine, une histoire qui s'écrit depuis des siècles

De tout temps, la ville a profité des avantages du fleuve comme moyen de transport pour son développement économique. Les liens étaient tellement évidents qu'en 1897 Vitry-près-Paris devient Vitry-sur-Seine. Aujourd'hui, la Seine est devenue indissociable de la vie quotidienne des Vitriots, à la fois moyen de transport et lieu de loisirs.

Néanmoins, les risques inhérents à la vie proche d'un fleuve n'ont jamais été oubliés.

Crue à Vitry en 1910. Archives municipales de Vitry-sur-Seine



La crue de 1910 n'est pas la plus importante qu'ait connue la Seine. Les registres font état de quatre crues exceptionnelles depuis le 17^e siècle : 1651 (8 m), 1658 (9,1 m), 1740 (8,1 m) et 1910 (8,6 m).

Depuis le début des années 2000, la Seine n'a pas connu de crues significatives, car les conditions météorologiques les provoquant n'ont jamais été réunies.

Lacs-réservoirs Marne et Aube



Quand la Seine sort de son lit

Les crues de la Seine sont un phénomène lent qui survient plutôt l'hiver ou au début du printemps. Elles sont à l'opposé des crues torrentielles qui surviennent dans le Sud de la France pendant l'été et qui sont le résultat d'épisodes orageux intenses et ponctuels.

Elles sont dues à la combinaison de phénomènes météorologiques, comme des pluies intenses, et des sols gelés, en amont du bassin versant de la Seine et de ses affluents.

Après la crue, place à la décrue. L'eau se retire doucement pour regagner son lit. Cela ne veut pas dire que l'eau ne sera plus présente sur le territoire vitriot. Des poches d'eau subsisteront encore quelques jours ou semaines, piégées par les reliefs de la commune.

Le saviez-vous ?

Si la montée est lente, la décrue l'est tout autant. En 1910, la Seine a mis 45 jours pour retrouver son cours normal sur la Région Île-de-France.

Quand la Seine a envahi Vitry

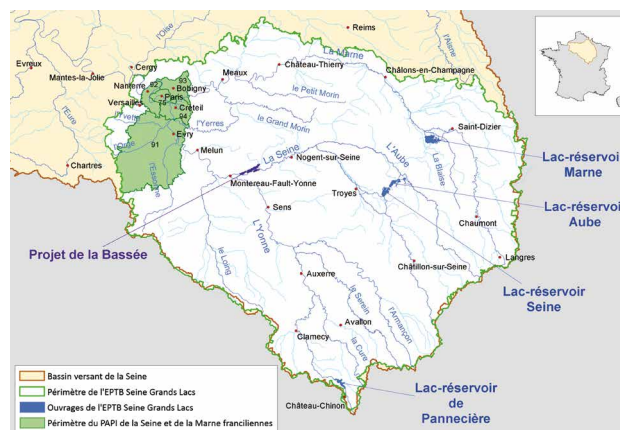
La crue de référence, et la plus connue, est celle qui s'est déroulée en 1910. À cette date, la Seine a atteint 8,6 m au pont d'Austerlitz (Paris) alors que la mesure hivernale en moyenne oscille entre 1 et 2 mètres. À Vitry-sur-Seine, l'inondation de 1910 a donné lieu à la submersion des nombreuses zones maraîchères, jusqu'à atteindre la place de l'Église.

Le saviez-vous ?

En 1910, 1 500 logements ont été détruits et 8 000 Vitriots ont été sinistrés pour une population d'environ 12 000 habitants.

DES OUVRAGES INGÉNIEUX POUR PROTÉGER LES ZONES INONDABLES

Suite aux inondations de 1924, des aménagements en amont de l'Île-de-France et le long des berges du fleuve ont été réalisés pour réduire le risque d'inondation.



Localisation des barrages-réservoirs. Source : EPTB Seine Grands Lacs

Des murettes ont été établies sur les bords de Seine afin de protéger les communes d'une crue moyenne comme celles qui sont survenues en 1924 et 1955. Ces murettes sont entretenues par le département du Val-de-Marne.

Entre 1949 et 1990, 4 barrages-réservoirs ont été construits sur la Seine et ses principaux affluents : l'Yonne, la Marne et l'Aube. En régulant les débits d'eau, ils permettent d'éviter les petites et moyennes crues et maintiennent une hauteur d'eau suffisante, pour l'alimentation en eau et la navigation de la Région Île-de-France.

Depuis 2000, le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), qui régleme les constructions en zone inondable, vient compléter ces aménagements.

ET SI UNE CRUE ARRIVAIT...

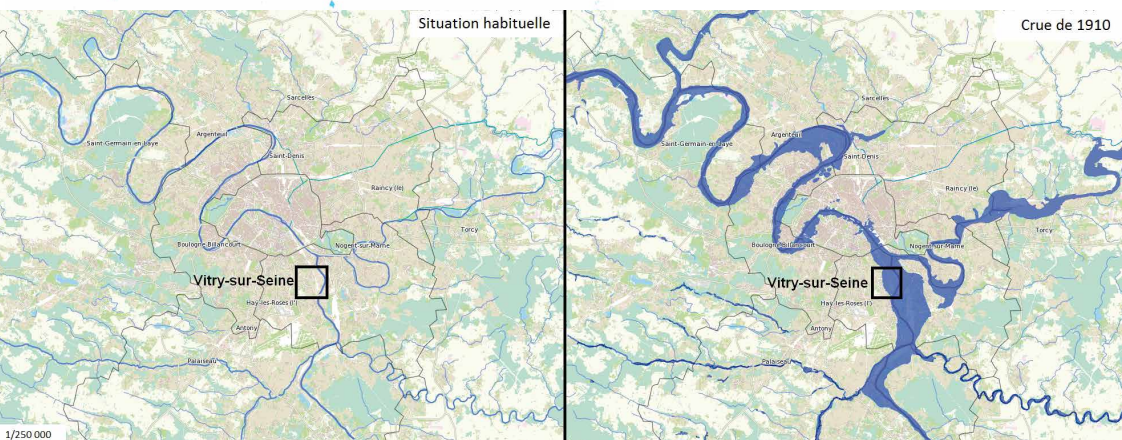
Si une crue majeure de la Seine survenait, près de 5 millions d'habitants seraient touchés, de façon directe par le phénomène de débordement des eaux, ou indirecte avec des coupures d'électricité, l'impossibilité d'utiliser les transports en commun, le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement...

Le saviez-vous ?

Si une crue survenait aujourd'hui, plus d'un million de personnes seraient privées d'électricité.

Son impact aurait des retentissements sur un grand nombre d'activités économiques et sociales, de transports... Une première estimation porterait à 100 000 le nombre d'entreprises affectées. Les écoles, collèges et lycées situés en zone inondable seraient également impactés et fermeraient leurs portes.

À l'heure actuelle, 850 000 personnes vivent directement en zone inondable dans la région Île-de-France.



Carte de la zone inondable d'une partie de l'Île-de-France. Source : IAU IDF

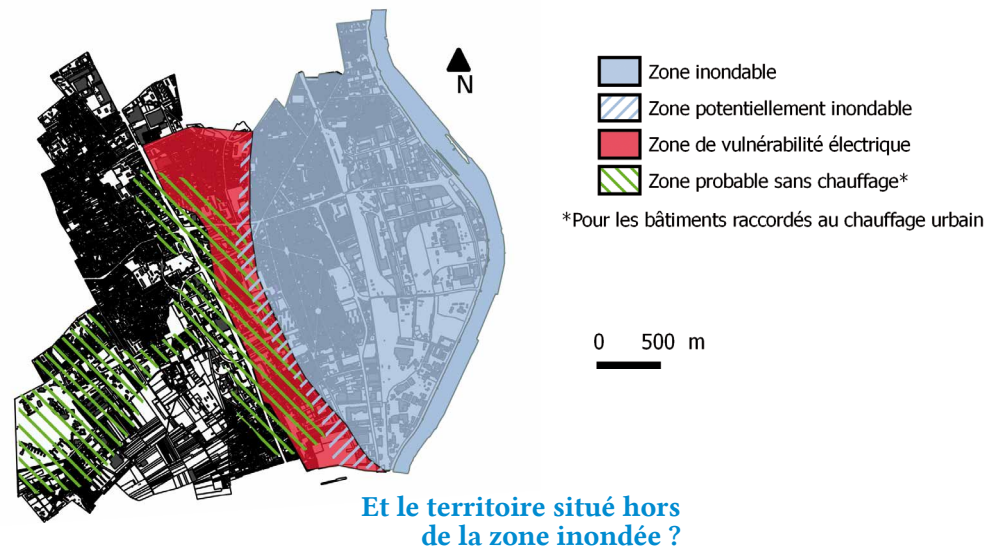
Et si la Seine débordait à Vitry ?

À Vitry, une crue du type de celle de 1910 inonderait un tiers de la ville, touchant 26 000 habitants et près de 1500 entreprises. On enregistrerait plus d'un mètre d'eau pour la majorité de la zone et plus de trois mètres pour certaines.

Comme dans d'autres villes d'Île-de-France, les habitants de Vitry-sur-Seine en zone inondable rencontreraient des difficultés d'approvisionnement en électricité, chauffage, eau potable, d'assainissement...



Les crèches et les écoles seraient fermées. Des bâtiments accuseraient des dommages plus ou moins importants.

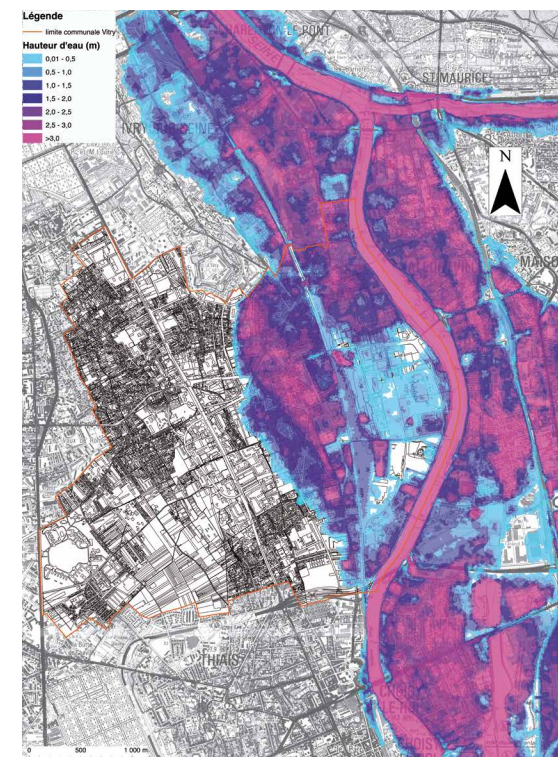


Et le territoire situé hors de la zone inondée ?

Une partie de la population habitant à proximité de la zone inondable pourrait subir des coupures d'électricité et de chauffage (surtout en cas d'approvisionnement par le chauffage urbain). Les transports en commun seraient également affectés comme le RER C qui serait rapidement stoppé.

Lorsque la Seine va amorcer sa lente décrue, de l'eau va rester piégée dans les cuvettes de la zone inondée qu'il faudra évacuer par pompage. Les bâtiments endommagés par la montée des eaux ne pourront pas être réintégrés immédiatement. De nombreux mois seront nécessaires pour traiter, assainir et faire que les logements puissent accueillir à nouveau les résidents.

Le territoire de la ville non inondé mais ayant subi des coupures d'électricité ou de chauffage, devrait être reconnecté à ces réseaux beaucoup plus rapidement.



Hauteurs d'eau sur Vitry en cas d'inondation type 1910. Source : SAFEGE

QUI INTERVIENT DANS LES SITUATIONS DE CRUES MAJEURES ?

En cas de crue majeure de la Seine, toute la région francilienne serait affectée. De ce fait, c'est la Préfecture de Police qui prendrait en charge la supervision des opérations et le déploiement des moyens nécessaires afin de gérer la crise. Pour cela, la Préfecture dispose des moyens de l'armée : 10 000 soldats devraient être affectés au plan Neptune en charge, entre autre, de la sécurisation des zones inondées. L'Union européenne devrait également être un soutien de taille dans cette épreuve.

Le Préfet de police

- déclenche l'alerte de crue au niveau régional ;
- supervise les opérations sur la région et déploie les secours ;
- organise le dispositif d'évacuation et coordonne les opérations de soutien de l'Union européenne.

Le Maire

- alerté par la préfecture, relaye l'alerte inondation et informe régulièrement les habitants de l'évolution de la situation. Cette alerte devrait être donnée dans les 48 à 72h avant le début des inondations sur la commune ;
- organise un dispositif de gestion de la crise sur son territoire et évalue les besoins, demande des renforts à la préfecture du département si besoin ;
- met à disposition de la population vulnérable les équipements et moyens de la commune pour l'hébergement d'urgence (suivant les capacités de la commune), aide aux évacuations volontaires, sécurise les accès aux zones inondées...

Quand l'eau s'en est allée

- Les services municipaux évaluent les dégâts et les réparations à venir, remettent en état et nettoient les lieux publics, aident les sinistrés en situation de précarité ;
- appuient les demandes d'indemnisation de la population auprès des assurances et de l'État.

Moi, acteur de ma sécurité

Vivre près d'un fleuve nécessite la prise en compte de certaines précautions dans la construction et l'aménagement de mon habitation. Lorsque l'inondation est là, il convient de réagir rapidement. Après le retrait de l'eau, il faut avoir les bonnes attitudes pour que le quotidien puisse reprendre ses droits.



Par précaution, prévoir et anticiper dès aujourd'hui

- Me renseigner sur mon lieu d'habitation : suis-je concerné(e) par le risque d'inondation, par les coupures de chauffage ou d'électricité ?
- Identifier un lieu où je pourrais me mettre en sécurité plusieurs semaines durant l'inondation ;
- Lister ce qui doit être sauvegardé (papiers, ordonnances, biens personnels, meubles...) ;
- M'assurer que mon assurance couvre les dégâts en cas d'inondation.

Quand la crue est annoncée, partir et mettre en sécurité

- Rester à l'écoute des consignes venant des pouvoirs publics ;
- Prévoir un hébergement d'urgence pour une durée de plusieurs semaines ;
- Boucher les ouvertures et les aérations basses ;
- En cas de départ, fortement recommandé, emporter le nécessaire (papiers importants, médicaments, ordonnances...), couper le gaz et l'électricité ;
- Si je reste, je prévois des vivres, de l'eau, des bougies, lampes de poche, piles électriques, radio à piles, des systèmes de chauffage et d'éclairage autonomes. Je m'installe à l'étage le plus élevé de la maison. Mais j'envisage tout de même une solution de repli ;
- Mettre en sécurité mon logement (monter les meubles, amarrer les objets légers, mettre en hauteur les produits sensibles ou toxiques...), positionner mon véhicule hors de la zone inondée ;
- Vérifier que mes voisins ont bien été alertés et signaler à la mairie les personnes âgées ou en situation de handicap qui font partie de mon voisinage.

Puis, l'eau s'étend sur Vitry

- Rester en alerte, écouter la radio ;
- Couper l'électricité et le gaz ;
- Rester en dehors de la zone inondée ;
- Ne pas emprunter les ascenseurs.

Matériel de survie à avoir en cas d'inondation

- Une radio et une lampe à pile ou dynamo
- De l'eau (au moins 3 litres par personne et par jour)
- Des aliments non périssables
- Des vêtements chauds et des couvertures
- Trousse de premiers soins
- Mes papiers (CNI, passeport, carte vitale, permis...) et clés

Pourquoi privilégier le départ ?

Dans la zone inondée, les hauteurs d'eau atteindront rapidement plus d'un mètre en raison des reliefs de la ville. Les coupures d'électricité, de chauffage, d'eau potable, les problèmes d'assainissement et les difficultés d'approvisionnement pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines, rendent le maintien à domicile difficile. Il est conseillé de privilégier un autre lieu de vie durant l'inondation et la remise en état de son logement. Au regard du nombre de sinistrés, la capacité des pouvoirs publics à assurer l'hébergement et le relogement de tous sera limitée. En revanche, des moyens de l'armée seront déployés pour assurer la sécurisation des lieux.



L'eau se retire de la ville, m'informer, nettoyer et réparer

- Ne pas retourner vivre immédiatement dans son logement, pour des raisons de salubrité et de sécurité ;
- Inspecter son logement, contacter un expert en cas de doute (fissures, solidité...), communiquer avec son assureur pour la déclaration de catastrophe naturelle ;
- Nettoyer et désinfecter les parties inondées, ventiler et chauffer les pièces sinistrées ;
- Se renseigner sur les démarches à suivre :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_remise_en_etat.pdf
- Se protéger en cas de manipulation des déchets transportés par les eaux ;
- Faire appel à des professionnels pour la remise en route de l'électricité, du gaz et du chauffage, ou se renseigner auprès du gardien et/ou du bailleur ;
- S'informer sur le retour de l'eau potable en appelant la mairie. Dans l'attente utiliser de l'eau en bouteille ;
- Ne pas consommer d'aliments ayant été en contact avec l'eau, même emballés.



Plus d'infos
SERVICE ENVIRONNEMENT
01 46 82 84 04

environnement@mairie-vitry94.fr

Mairie de Vitry-sur-Seine : 2, avenue Youri-Gagarine